



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/90
2 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Comité de gestion de la Convention TIR de 1975

Quarante-quatrième session
Genève, 27 septembre 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION^{1, 2}
qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève
le jeudi 27 septembre 2007 à 10 heures

¹ Les notes à l'ordre du jour provisoire seront distribuées sous la cote ECE/TRANS/WP.30/AC.2/88/Add.1.

Pour des raisons d'économie, aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Les représentants sont priés de bien vouloir venir en séance avec leurs exemplaires des documents mentionnés dans le présent ordre du jour. Avant la réunion, les documents manquants peuvent être obtenus directement auprès de la Division des transports de la CEE (télécopie: +41-22-917-0039; courrier électronique: wp.30@unece.org), ou être téléchargés depuis le site Web de la CEE consacré à la facilitation du passage des frontières (<http://border.unece.org>). Pendant la réunion, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Le texte complet de la Convention TIR de 1975, ainsi que la liste complète des Parties contractantes, sont disponibles sur le site CEE:
<http://www.unece.org/trans/conventn/legalinst.html> - customs.

Les délégués sont invités à remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et à la retourner, une semaine au plus tard avant la session, soit par télécopie (+41-22-917-0039), soit par courrier électronique (wp.30@unece.org). Avant la session, les représentants qui ne sont pas titulaires d'un badge d'accès de longue durée doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), pour se faire délivrer un badge temporaire. En cas de difficulté, ils doivent appeler par téléphone le secrétariat de la CEE (poste 74030). Pour un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. État de la Convention TIR de 1975.
3. Activités et administration de la Commission de contrôle TIR (TIRExB):
 - a) Activités de la TIRExB:
 - i) Rapport du Président de la TIRExB;
 - ii) Programme de travail de la TIRExB pour la période 2007-2008;
 - iii) Banque de données internationale TIR (ITDB);
 - iv) Registre en ligne de dispositifs de scellement et de timbres douaniers;
 - v) Ateliers et séminaires TIR nationaux et régionaux;
 - b) Administration financière de la TIRExB et du secrétariat TIR:
 - i) Rapport sur l'état des comptes pour les exercices 2006 et 2007;
 - ii) Projet de budget et plan des dépenses pour l'exercice 2008;
 - iii) Vérification par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et le BSCI.
4. Propositions d'amendement à la Convention en ce qui concerne le financement du fonctionnement de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR.
5. Habilitation à imprimer et à délivrer les Carnets TIR et à assurer l'organisation et le fonctionnement du système de garantie.
6. Habilitation à conclure un accord entre la CEE et l'IRU.
7. Révision de la Convention:
 - a) Phase III du processus de révision TIR: informatisation du régime TIR;
 - b) Autres propositions d'amendement à la Convention.
8. Application de la Convention:
 - a) Observations du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30);
 - b) Observations de la Commission de contrôle TIR (TIRExB).

9. Bonnes pratiques – exemples à publier dans le Manuel TIR:
 - a) Application de l'article 38;
 - b) Application des articles 39 et 40;
 - c) Application de la partie II de l'annexe 9.
10. Questions diverses:
 - a) Date de la prochaine session;
 - b) Restrictions à la distribution des documents.
11. Adoption du rapport.

II. NOTES EXPLICATIVES

La cent dix-septième session du Groupe de travail CEE des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) se tiendra la même semaine que la présente session du Comité de gestion, du 24 au 28 septembre 2007. Son ordre du jour est publié sous la cote ECE/TRANS/WP.30/233; il peut être obtenu directement auprès du secrétariat de la CEE ou téléchargé à partir du système de diffusion électronique des documents de l'ONU (ODS) (www.ods.un.org) ou du site TIR de la Section de la facilitation du passage des frontières de la CEE (<http://border.unece.org>). Les représentants des Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 sont invités à participer aussi aux sessions du Groupe de travail.

Il est rappelé qu'en application de l'article 6 de l'annexe 8 à la Convention TIR de 1975, «un quorum d'au moins le tiers des États qui sont parties contractantes est nécessaire pour prendre les décisions». Au 20 avril 2007, la Convention comptait 68 Parties contractantes.
